

## COUP DE PROJECTEUR SUR L'EXPERT-COMPTABLE EN ENTREPRISE, UN STATUT INSTITUÉ PAR LA LOI PACTE

Par **Éric Freudenreich**, expert-comptable en entreprise, président de l'Institut français des experts-comptables en entreprise (ECE) et membre du Comité consultatif des experts-comptables en entreprise de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC).

Les experts-comptables en entreprise sont salariés en entreprise, dans l'enseignement et dans l'administration. La loi Pacte leur permet de s'inscrire au Tableau de l'Ordre des experts-comptables.

Les experts-comptables ont été comparés pendant la pandémie à des médecins de l'entreprise parce qu'ils devaient faire face à des mesures, certes nécessaires, mais parfois contradictoires ou avec des effets rétroactifs. Comme le disait Bruno Le Maire, lors du 76<sup>e</sup> Congrès des experts-comptables à Bordeaux : « Pendant une crise, il n'y a pas de place pour les amateurs ». De fait, qu'il soit exercé en entreprise ou en cabinet, il s'agit bien du même métier.

### Au-delà d'un statut, une marque de confiance

L'inscription au Tableau permet aux diplômés exerçant en entreprise d'utiliser le titre d'expert-comptable en entreprise. C'est une marque de confiance qui atteste de leur probité puisqu'ils font l'objet d'une enquête de moralité et ont suivi exactement le même cursus que les experts-comptables libéraux. Ils sont tous titulaires du diplôme d'expertise comptable (DEC) qui sanctionne huit années d'études.

Dans de nombreuses régions, les inscriptions au Tableau des diplômés en entreprise sont rendues publiques aux côtés de celles de leurs confrères et consœurs



en cabinet, que ce soit par le biais de la revue interne ordinale ou d'un annuaire papier. Toutefois, au niveau national, l'annuaire centralisé de l'Ordre permet actuellement de vérifier uniquement l'inscription au Tableau d'un diplômé en cabinet. Cela permet notamment de lutter contre l'exercice illégal. Mais en entreprise, certains candidats affichent de faux diplômes et réussissent parfois à passer

devant de vrais diplômés.

Sur les réseaux sociaux, le "Diplôme d'études comptables et financières" - le DECF qui sanctionne trois années d'études et qui est devenu le DCG, Diplôme de comptabilité et de gestion, se transforme allègrement en "Diplôme d'expertise comptable et financière" et entraîne une confusion avec le DEC. C'est pourquoi l'annuaire en ligne de la pro-

profession comptable gagnerait à ajouter la centaine de diplômés en entreprise qui ont franchi le pas de l'inscription au Tableau. Cela faciliterait les vérifications effectuées par des tiers, notamment les Directions des ressources humaines et les recruteurs, tout en valorisant les inscrits.

## L'attractivité en entreprise, un faux positif ?

Le cabinet de recrutement spécialisé HAYS a publié une enquête intitulée "L'ADN de l'expert-comptable en entreprise". Parmi les caractéristiques analysées figure le genre. Cette enquête reprend une étude de l'Insee qui révèle que dans les professions hautement qualifiées, historiquement à dominante masculine, la proportion de femmes progresse. Pourtant, 60 % des répondants dans cette étude étaient des hommes. Et au-delà de 40 ans, il y avait même plus de femmes. D'après l'étude, cette évolution de l'exercice libéral vers l'entreprise serait motivée par leur volonté de réaliser des missions plus concrètes et de trouver un meilleur équilibre de vie.

À croire que les préjugés sur l'exercice libéral perdurent alors même que de plus en plus de cabinets se sont transformés et diversifiés pour offrir de nouvelles missions et un environnement de travail attractif. Dans nos choix professionnels, il est plus pertinent de comparer les valeurs, les missions et les visions des organisations dans lesquelles nous exerçons que de distinguer l'exercice en cabinet par rapport à celui en entreprise.

La diversité des cabinets est telle que chacun d'entre nous a la possibilité de s'associer dans celui qui lui correspond le mieux. De plus en plus de jeunes experts-comptables créent aussi, ex nihilo, des cabinets qui leur ressemblent en tous points, avec une qualité de vie au travail appréciable et des collaborateurs et des clients qui partagent leurs valeurs. Alors que certains diplômés rêvent de s'offrir une Maserati et travaillent dur pour cela,

d'autres souhaitent pouvoir consacrer plus de temps à une passion ou à leur vie familiale. Quelle que soit leur ambition, seule l'indépendance leur permettra de vivre à leur rythme.

## Un gage de transparence et de sécurité au sein de l'entreprise

L'expert-comptable en entreprise, avec son homologue en cabinet, fait partie d'une chaîne d'information financière et extra-financière dont la qualité est un gage de bonne gouvernance. De ce fait, les informations transmises par un expert-comptable, qu'il soit en entreprise ou en cabinet, devraient avoir une valeur supérieure aux autres informations. Les experts-comptables peuvent être positionnés différemment dans l'entreprise. Pour la moitié d'entre eux, ils sont rattachés à la Direction générale et un tiers est rattaché à la Direction financière. Lorsqu'ils se différencient par rapport aux autres salariés, c'est essentiellement par leurs compétences, leur persévérance et leur expertise, liées à la durée de leurs études, et par leur intégrité. C'est un autre point saillant de l'enquête.

Pour une entreprise, il sera plus particulièrement intéressant de recruter un expert-comptable en entreprise dès lors que son domaine d'activité est soumis à des réglementations complexes et que son entreprise doit faire preuve d'un niveau de transparence et de sécurité élevé. C'est notamment le cas du secteur de la banque et de l'assurance.

En fonction de sa taille ou de sa maturité,

une entreprise peut également avoir intérêt à structurer sa Direction financière en recrutant un ou plusieurs experts-comptables, avec à la clé un gain de compétence collective et une amélioration de la qualité.

## Le futur de l'expert-comptable en entreprise

La Fédération internationale des experts-comptables (IFAC) qui représente 3 millions d'experts-comptables dans le monde, dont plus de la moitié exercent en entreprise, a identifié les rôles que l'expert-comptable en entreprise doit occuper dans les prochaines années pour rester dans la course. Cela fait écho à la citation de Francis Blanche : « Il vaut mieux penser le changement que changer le pansement ».

L'IFAC a ainsi considéré qu'un rôle dévolu à l'expert-comptable en entreprise était celui de copilote du chef d'entreprise. Dans un cockpit, le fait de pouvoir confier les manettes à un professionnel compétent participe au bon déroulement d'un vol.

D'autres casquettes sont dévolues à l'expert-comptable en entreprise, toujours pour faire face aux enjeux prioritaires des organisations lors des prochaines années. C'est le cas de celle de navigateur, ou de GPS, qui donne le cap, en lien avec la création de valeur et la rentabilité durable. Les prévisions vont servir à appuyer les démarches de l'entreprise comme celle de la RSE. Un autre rôle encore est celui de facilitateur de la transition numérique.

*Les perspectives d'évolution de l'expert-comptable en entreprise peuvent passer aussi par un retour vers le cabinet. Ils sont 62 % à se dire prêts à y retourner et plus des deux-tiers d'entre eux ont passé plus de six ans en cabinet. C'est une période deux à trois fois plus longue que celle exigée par notre cursus, qui comporte trois ans de pratique professionnelle dont deux au moins en cabinet. Et c'est un signe d'adaptabilité, d'agilité et de résilience. Cela démontre également leur capacité à saisir les opportunités et c'est bien la preuve, s'il le fallait, que leur expérience en cabinet a été foncièrement positive.*